

**FIGHT FOR
LUTTER POUR**  **15 + JUSTICE**

Salaire minimum

Document d'information

Avril 2018

 frontnb.ca

 **Common Front Commun NB**



Front commun pour la justice sociale

Salaire Minimum : Nos propositions

1

1. Augmenter le salaire minimum de 1,00 \$ l'heure chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne 15,00 \$ l'heure; l'indexer par après.
2. Apporter une aide financière aux organismes communautaires qui reçoivent présentement des subventions gouvernementales et qui offrent des services aux citoyens à faible revenu et à ceux qui sont dans le besoin. Cette aide financière doit être équivalente à l'augmentation du salaire minimum, y compris la part de l'employeur, pour chaque employé de cet organisme qui reçoit le salaire minimum.
3. Modifier les Normes d'emploi (2018-2019)
 - ✓ Heures supplémentaires rémunérées selon le taux horaire réel de l'employé.
 - ✓ Heures supplémentaires payées à temps et demi après 40 heures/semaine.
 - ✓ Cinq (5) jours de congés de maladie par année, rémunérés. Ces congés ne seront pas cumulatifs.
 - ✓ Paye de vacances à 6 % après 5 ans de travail ou plus.
 - ✓ Si un uniforme est exigé, qu'il soit payé par l'employeur.
4. Une loi sur l'équité salariale pour le secteur privé : Un salaire égal pour un travail de valeur égale ou équivalent.

***Note** : Une liste complète des modifications aux normes d'emploi peut être consultée sur notre site Web : www.frontnb.ca sous la section : Luttons pour 15 + Justice.*

Travailleurs au salaire minimum

2

En 2016, il y avait 20 400 travailleurs au salaire minimum au New Brunswick, ce qui équivaut à 6,6 % de tous les travailleurs de la province¹.

Ce ne sont pas que des adolescents qui travaillent au salaire minimum. En 2016, 58,8 % des travailleurs au salaire minimum au Nouveau-Brunswick avaient 20 ans et plus. Le nombre de jeunes âgés entre 15 et 19 ans travaillant au salaire minimum, dans cette province, a même chuté, passant de 50,6 % à 41,2 % de 2007 à 2016².

Il y a plus de femmes (58,3 %) que d'hommes qui travaillaient au salaire minimum. Un peu plus de la moitié (55,9 %) de ces travailleurs avaient des emplois à temps partiel. La majorité des emplois (74,0 %) se trouvaient dans les secteurs de la vente et des services. La presque totalité des travailleurs (94,1 %) n'étaient pas syndiqués³.

Fait intéressant, en 2016, près de la moitié (48 %) des emplois étaient avec des employeurs qui comptaient 500 employés et plus⁴.

De plus, en 2016, environ 105 500 travailleurs ou 36 % de l'ensemble des travailleurs du Nouveau-Brunswick travaillaient pour des salaires de 15 \$/heure ou moins⁵.

¹ Fiche d'information sur le salaire minimum au Nouveau-Brunswick, 2017, Éducation postsecondaire, Formation et Travail, septembre 2017.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Why a \$15 minimum wage is good for business. McLean's, June 2, 2017, Armine Yalnizyan

⁵ Statistique Canada, tabulation spéciale. PETL.

Le salaire minimum

Le salaire minimum au Nouveau-Brunswick a augmenté dix fois depuis 2008. Il est présentement à 11,00 \$ l'heure, passera à 11,25 \$ l'heure en avril 2018 et sera indexé selon le taux d'inflation par après.

Le Nouveau-Brunswick se trouve présentement au sixième rang (avril 2018), après la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, et Terre-Neuve-et-Labrador parmi les provinces canadiennes.

Tableau 1. Salaire minimum par province. 2018 (\$)

	C-B	Alb	Sask	Man	ON	QC	NB	NE	IPE	TNL
Salaire minimum	11,35	13,60	10,96	11,15	14,00	12,00	11,00	10,85	11,25	11,00
Augmentations	12,65 Juin 2018	15,00 Oct. 2018	Indexé Oct. 2018		15,00 Janv. 2019		11,25 Avril 2018	11,00 Avril 2018	11,55 Avril 2018	11,15 Avril 2018

Source: Taux horaires minimums au Canada pour les travailleurs adultes.

Salaire annuel brut.

Selon le Tableau 2, le travailleur rémunéré au salaire minimum de 11 \$ l'heure (11,25 \$ en avril 2018) et qui travaille 40 heures par semaine pendant 52 semaines, gagne en 2018, un salaire annuel brut de **23 270 \$**. Le même salaire annuel brut s'applique au couple avec un seul enfant. Le couple avec deux salaires minimum aura un salaire annuel brut de **46 540 \$**.

Tableau 2. Salaire minimum brut pour un individu, un couple avec un salaire minimum et un couple avec deux salaires minimums. Nouveau-Brunswick, 2018 (\$)

	40 heures semaine	Mois	Individu	Couple 1 salaire	Couple 2 salaires
Janvier-avril 11,00 \$ l'heure	440,00	13	5 720	5 720	11 440
Avril-décembre 11,25 \$ l'heure	450,00	39	17 550	17 550	35 100
Salaire annuel brut			23 700	23 700	46 540

Revenu annuel net

Le revenu annuel net comprend le revenu annuel d'emploi, le crédit pour TPS/TVH, le crédit de TVH du N.-B, l'Allocation canadienne pour enfants, la Prestation fiscale pour enfants du N.-B. et la Prestation pour le revenu de travail, moins les déductions d'impôt, la cotisation au Régime de pensions du Canada, et les cotisations d'assurance-emploi.

Selon le Tableau 3 (détails à l'Annexe 1), le revenu annuel net pour la personne seule est de 20 610 \$. La famille monoparentale aura un revenu annuel net de 29 924 \$, tandis que le couple avec un enfant et un salaire minimum aura un revenu annuel net de 28 647 \$. Le couple avec deux enfants et deux salaires minimums aura un revenu annuel net de 48 999 \$. À l'exception de l'individu seul, tous les autres ménages ont un revenu annuel net plus élevé que leur revenu annuel d'emploi. La raison peut être attribuée à l'Allocation canadienne pour enfants, qui n'est non taxable.

Tableau 3 : Revenu annuel net selon la taille du ménage, Nouveau-Brunswick, 2018 (\$)

	Personne seule 1 salaire minimum	Famille monoparentale 1 enfant 1 salaire minimum	Couple un enfant 1 salaire minimum	Couple 2 enfants 2 salaires minimums
Revenu annuel d'emploi	23 270	23 270	23 270	46 540
Total des prestations	733,00	8 018,00	8 118,80	9 746,85
Revenu annuel total	24 003,00	31 288,80	31 388,80	56 286,85
Total des déductions	3 393,00	1 365,00	2 742,00	7 288,00
Revenu annuel net	20 610,00	29 923,80	28 646,80	48 998,85

Source : LeBlanc et Maillet, comptables professionnels agréés

Déficit

Le Tableau 4 nous donne un aperçu de la situation économique réelle de ces travailleurs. Dans les quatre scénarios, le revenu annuel net est insuffisant pour éviter un déficit à la fin de l'année.

Le déficit annuel pour un individu est de 4 596 \$, il est de 1 449 \$ pour la famille monoparentale avec un enfant, de 8 181 \$ pour le couple avec un enfant et un salaire minimum et de 1 761 \$ pour le couple avec deux enfants et deux salaires minimums.

Tableau 4. Revenu annuel net, Dépenses annuelles totales et déficit annuel. Nouveau-Brunswick, 2018 (\$)

	Personne seule 1 salaire minimum	Famille monoparentale 1 enfant 1 salaire minimum	Couple 1 enfant 1 salaire minimum	Couple 2 enfants 2 salaires minimums
Revenu annuel net	20 610	29 924	28 647	48 999
Dépenses totales annuelles	25 206	31 373	36 828	50 760
Déficit annuel	-4 596	-1 449	-8 181	-1 761

Source : Réalités économiques - 2018. Front commun pour la justice sociale du N.-B.

La perte d'emploi

Un des arguments de la petite et moyenne entreprise est que l'augmentation du salaire minimum va occasionner une perte d'emploi. Lorsqu'on analyse les données de Statistique Canada, on s'aperçoit que ce n'est pas la réalité.

Entre 2008 et 2018, la province a augmenté le salaire minimum dix fois. En 2008 il était de 7,75 \$ l'heure et aujourd'hui il est de 11,25 \$ l'heure. Comme le démontre le Tableau 5, le nombre de salariés dans les entreprises de moins de 100 salariés, de 100 à 299 employés ou de 300 à 499 salariés, n'a pas diminué entre 2008 et 2017. La perte des emplois est survenue dans les entreprises de plus de 500 employés. Il est donc évident que l'augmentation du salaire minimum n'a pas d'impact majeur sur l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Tableau 5. Nombre de salariés selon la taille de l'entreprise. N.-B., 2008-2017

Taille d'entreprise selon l'emploi	2008	2017	Différence
0-100 salariés	120 888	122 888	+2 000
100 à 299 salariés	28 219	31 546	+3 327
300 à 499 salariés	11 994	12 723	+729
500 salariés et plus	150 788	138 291	-12 497

Source : Cansim Tableau 281-0042. Statistique Canada.

Les arguments en faveur de subventionner les organismes communautaires

De nombreux organismes communautaires offrent des services aux citoyens à faible revenu ou qui sont dans le besoin. Ces organismes peuvent être des banques alimentaires, des résidences communautaires, des services de soutien aux familles, des centres ADAPT, des foyers de soins spéciaux, des maisons de transition, etc. Leur financement provient essentiellement de deux sources, soit du gouvernement et de la communauté. Toute augmentation du salaire minimum a une incidence économique difficile à absorber : ils ont donc besoin d'aide financière.

Nos propositions

- 1. Augmenter le salaire minimum de 1,00 \$ l'heure chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne 15,00 \$ l'heure; l'indexer par après.**
- 2. Apporter une aide financière aux organismes communautaires qui reçoivent présentement des subventions gouvernementales et qui offrent des services aux citoyens à faible revenu et à ceux qui sont dans le besoin. Cette aide financière doit être équivalente à l'augmentation du salaire minimum, y compris la part de l'employeur, pour chaque employé de cet organisme qui reçoit le salaire minimum.**

Les normes d'emploi

4

Les conditions de travail

Presque la totalité des travailleurs rémunérés au salaire minimum (94,1 %) ne sont pas syndiqués⁶. Cela veut dire que les seules protections qu'ils ont dans leur lieu de travail sont celles établies selon la *Loi sur les normes d'emploi*.

Il faut que les normes d'emploi soient modifiées afin de prendre en considération les changements dans les milieux de travail et dans la société et elles doivent mieux répondre aux besoins des individus et des familles.

Nos propositions

No 1 - Heures supplémentaires rémunérées selon le taux horaire réel de l'employé

Présentement, un travailleur qui fait des heures supplémentaires n'est rémunéré qu'au taux et demi du salaire minimum (11,25 \$) et non le taux et demi de son salaire réel, comme c'est le cas actuellement dans 7 des 10 provinces canadiennes⁷. Il n'y a pas de problème pour celui qui est au salaire minimum, mais si un travailleur a un salaire de 13,00 \$ l'heure, son temps et demi devrait être 19,50 \$ (temps et demi de 13,00 \$), mais ne sera que de 16,88 \$. Il perdra ainsi \$2.62 pour chaque heure supplémentaire travaillée.

No 2 - Heures supplémentaires payées à temps et demi après 40 heures/semaine

Comme c'est le cas actuellement dans 5 des 10 provinces canadiennes⁸.

No 3 - Paye de vacances à 6 % après 5 ans de travail

Comme c'est le cas actuellement dans 5 des 10 provinces canadiennes⁹.

⁶ Fiche d'information sur le salaire minimum au Nouveau-Brunswick, 2017, Éducation postsecondaire, Formation et Travail, septembre 2017.

⁷ Payroll Legislation. Consulté le 9 février 2018. <https://www.payworks.ca/payroll-legislation/VacationPay.asp>

⁸ *Ibid*

⁹ *Ibid*

No 4 - Cinq (5) jours de congés de maladie par année, rémunérés. Ces congés ne seront pas cumulatifs

Les travailleurs doivent pouvoir se soigner s'ils sont malades. La réalité est que s'ils sont au salaire minimum ou à bas salaire, ils ne peuvent pas se permettre de perdre une journée de travail. Être obligé de travailler lorsqu'on est malade peut nuire à la santé physique et mentale et, s'il s'agit d'un virus, augmente les risques de transmission à d'autres employés. Trois quarts (74,0 %) ¹⁰ des travailleurs au salaire minimum sont dans la vente et les services, donc c'est une question d'hygiène publique.

No 5 - Si un uniforme est exigé, qu'il soit payé par l'employeur

Plusieurs milieux de travail, entre autres dans la restauration et les services, exigent que les employés portent l'uniforme de l'employeur. Souvent l'employé doit payer une partie de l'uniforme et le faire nettoyer. Certains employeurs exigent des vêtements de travail spécifiques choisis par celui-ci; ceci empêche le travailleur de se procurer le même vêtement de travail à moindre coût. Pour les travailleurs à petit-salaire, c'est une dépense supplémentaire qui vient gruger dans leur maigre revenu.

Note : Une liste complète des modifications aux normes d'emploi peut être consultée sur notre site Web : www.fronb.ca sous la section : Luttons pour 15 + Justice.

¹⁰ Fiche d'information sur le salaire minimum au N.-B., 2017. Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail.

L'équité salariale

5

La Loi sur les normes d'emploi reconnaît le principe de salaire égal pour un travail égal. Elle ne tient pas compte de la discrimination historique et systémique qui fait que plusieurs emplois occupés principalement par des femmes sont moins bien payés que les emplois de même valeur occupés par des hommes.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes au Nouveau-Brunswick était de 7,4 % en 2017.

L'iniquité salariale accroît la pauvreté chez les femmes et a des répercussions importantes sur leurs vies et sur celle de leur famille.

La *Loi sur l'équité salariale* de 2009 a amélioré la situation des personnes occupant un emploi à prédominance féminine dans le secteur public, mais elle ne s'applique pas au secteur privé. Pourtant, l'équité salariale est un droit de la personne.

Notre proposition

Une loi sur l'équité salariale pour le secteur privé : Un salaire égal pour un travail de valeur égale ou équivalent

Salaire minimum : Bon pour les travailleurs 6

Salaire minimum à 15 \$ = plus d'argent dans les poches des travailleurs

Hausser le salaire minimum à 15 \$/heure augmentera le pouvoir d'achat de 105 500 travailleurs au Nouveau-Brunswick¹¹. En 2018, le salaire annuel brut d'un travailleur au salaire minimum est de 23 270 \$ tandis qu'avec un salaire de 15 \$, il serait de 31 200 \$, soit une augmentation de 7 930 \$. Il est certain que cette augmentation ne peut pas se faire du jour au lendemain, mais ce serait possible sur une période de quatre années.

Salaire minimum à 15 \$ = moins de pauvreté

La Mesure du panier de consommation (2016) pour un individu est de 19 296 \$¹². Les travailleurs au salaire minimum sont justes au-dessus de ce seuil de pauvreté, si on prend en compte leur revenu annuel net. Augmenter le salaire minimum permettrait à un nombre important de travailleurs et de leurs familles de sortir de la pauvreté.

Salaire minimum à 15 \$ = meilleur pour les femmes

En 2016, plus de la moitié des travailleuses (58,3 %)¹³ au salaire minimum étaient des femmes. Une augmentation de leur revenu rendrait les femmes plus indépendantes financièrement et ne peut qu'être bénéfique pour elles et leurs familles.

Salaire minimum à 15 \$ = meilleur pour les jeunes

Les jeunes, qui composent la majorité des travailleurs au salaire minimum bénéficieront d'une augmentation de leur revenu. Un revenu accru les aiderait à être plus indépendants financièrement, parfaire leur éducation et élever une famille.

Salaire minimum à 15 \$ = réduire le besoin des services communautaires

Présentement, près du cinquième (17,1 %)¹⁴ des citoyens fréquentant les banques alimentaires et les soupes populaires dans la province sont des travailleurs à bas salaire. Une augmentation de leur revenu leur permettrait de mieux se nourrir et d'être en meilleure santé, ce qui aurait pour résultat une réduction dans l'achalandage des banques alimentaires et des soupes populaires.

¹¹ Statistique Canada, tabulation spéciale.

¹² Statistique Canada, Cansim 206-0093

¹³ Fiche d'information sur le salaire minimum au N.-B., 2017

¹⁴ Bilan Faim, 2016

Salaire minimum : Bon pour les employeurs 7

Salaire minimum à 15 \$ = Plus d'\$ dans les poches des consommateurs

Hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure augmentera le pouvoir d'achat de 105 500 travailleurs au Nouveau-Brunswick¹⁵. Ceci aura une incidence importante sur le Produit intérieur brut (PIB) puisque 57,6 % du PIB provenait en 2017 des dépenses de consommations des ménages¹⁶.

Salaire minimum à 15 \$ l'heure = moins de roulement de personnel

Il a été démontré que lorsque les salaires minimums augmentent, il y a beaucoup moins de roulement du personnel dans les entreprises¹⁷, ce qui entraîne des emplois stables pour les employés, mais aussi des coûts moindres de recrutement et de formation pour les employeurs.

Salaire minimum à 15 \$ l'heure = Augmentation de la productivité

Plus les salaires sont élevés, moins les employés sont stressés financièrement et plus faibles sont les taux d'absentéisme. Aussi, un plus grand bien-être chez les employés apporte davantage de motivation au travail, ils sont aussi plus productifs, ce qui se traduit habituellement par une réduction des coûts pour les employeurs¹⁸.

Salaire minimum à 15 \$ l'heure = Plus de ventes, plus de profits

En ayant davantage d'argent dans leurs poches, les travailleurs peuvent davantage consommer dans les commerces, ce qui entraîne plus de profits pour les employeurs.

¹⁵ Source: Statistique Canada, tabulation spéciale.

¹⁶ Statistique Canada. Tableau 380-0064 Produit intérieur brut, en termes de dépenses trimestrielles.

¹⁷ Green, David (2015). "THE CASE FOR INCREASING THE MINIMUM WAGE: What Does the Academic Literature Tell Us?" Canadian Centre for Policy Alternatives. ISBN: 978-1-77125-198-3.

¹⁸ Canadian Centre for Policy Alternatives Ontario Fact Sheet. (2013). "Raising Ontario's Minimum Wage: The Business Case."

Salaire minimum et pauvreté

8

Les travailleurs et travailleuses au salaire minimum devraient avoir un salaire qui est bien au-dessus du seuil de pauvreté.

Salaire minimum

En 2018, selon le Tableau 2, le salaire annuel brut d'un travailleur à plein temps est de 23 270 \$. Pour le couple avec deux salaires minimums, c'est 46 540 \$

Toutefois, pour avoir une meilleure idée de la situation financière des individus et des familles, nous avons calculé, pour nos quatre types de familles, le revenu annuel net en rapport avec la Mesure du panier de consommation, qui est une forme du seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté

Selon la Mesure du panier de consommation, il y avait en 2016 au Nouveau-Brunswick 86 000 personnes qui étaient à faible revenu.¹⁹

La Mesure du panier de consommation (2016) pour une population de 30 000 à 99 999 personnes au Nouveau-Brunswick était de 19 296 \$ pour une personne; de 27 285 \$ pour deux personnes; de 33 421 \$ pour trois personnes et de 38 592 \$ pour quatre personnes.²⁰

Selon le Tableau 7, la personne seule et la famille monoparentale avec un enfant sont juste un peu au-dessus du seuil de pauvreté. Le couple avec un enfant et un salaire minimum est de 4 772 \$ en-dessous du seuil de pauvreté, tandis que le couple avec deux enfants et deux salaires minimums s'en tire assez bien.

Il est cependant bien évident qu'avec un salaire minimum à 15 \$ l'heure, la situation financière de ces individus et familles serait bien meilleure.

Tableau 7. Mesure du panier de consommation, Revenu annuel net et la différence. Nouveau-Brunswick, 2018 (\$)

¹⁹ Statistique Canada, Cansim 206-0041

²⁰ Statistique Canada, Tableau 206-0093

Nouveau-Brunswick	1 personne (\$)	2 personnes (\$)	3 personnes (\$)	4 personnes (\$)
Mesure du panier de consommation (2016)	19 296	27 285	33 421	38 592
Revenu annuel net	Travailleur seul 1 salaire minimum 20 610	Famille monoparentale 1 enfant 1 salaire minimum 29 924	Couple, 2 enfants 1 salaire minimum 28 647	Couple 2 enfants 2 salaires minimums 48 999
Différence	+1 314	+2 639	-4 772	+10 407

Source : Statistique Canada, Cansim 206-0093

La mesure du panier de consommation

La Mesure du panier de consommation (MPC) de Statistique Canada est une mesure couramment utilisée pour « tenter d'évaluer un niveau de vie qui se situe entre le niveau de subsistance et l'inclusion sociale tout en tenant compte des variations du coût de la vie entre les régions. La MPC représente le coût d'un panier qui comprend : un régime alimentaire nutritif, des vêtements et des chaussures, un loyer, le transport et d'autres biens et services nécessaires (comme articles de soins personnels et articles ménagers). Le coût du panier est comparé au revenu disponible pour chaque famille afin de déterminer les taux de faible revenu²¹. »

Notre proposition

Augmenter le salaire minimum de 1,00 \$ l'heure chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne 15,00 \$ l'heure; l'indexer par après.

Annexe 1

²¹ Statistique Canada, Cansim 206-0093

Revenu annuel net selon la taille du ménage, Nouveau-Brunswick, 2018 (\$)

	Personne seule 1 salaire minimum	Famille monoparentale 1 enfant, 1 salaire minimum	Couple, un enfant 1 salaire minimum	Couple, 2 enfants 2 salaires minimums
Revenu annuel d'emploi	23 270	23 270	23 270	46 540
Prestations annuelles				
Crédit pour la TPS-TVH	432,96	717,00	717,00	387,80
Crédit pour la TVH (Nouveau-Brunswick)	300	600	700	569,20
Allocation canadienne pour enfants	0,00	5 481,00	5 481,00	8 789,85
Prestation fiscale pour revenu d'emploi	0,00	920,04	920,04	0,00
Total des prestations	733,00	8 018,00	8 118,80	9 746,85
Revenu annuel total	24 003,00	31 288,80	31 388,80	56 286,85
Impôt	2 028,00	SO	1 377,00	4 558,00
Assurance-emploi	979,00	979,00	979,00	1 988,00
Régime de pension du Canada	386,00	386,00	386,00	772,00
Total des déductions	3 393,00	1 365,00	2 742,00	7 288,00
Revenu annuel net	20 610,00	29 923,80	28 646,80	48 998,85

Source : LeBlanc et Maillet, comptables professionnels agréés